

MODALITES D'UTILISATION DE LA CARTE DE CANTINE

Le système TURBO-SELF permet le contrôle du passage au self par l'intermédiaire d'une carte électronique valable pour toute la scolarité. Cette carte est **personnelle** (il est donc interdit de la prêter). Le système repose sur deux principes :

☛ LA RESERVATION LA VEILLE DU REPAS

☛ Le débit de la valeur du repas lors du passage au self.

LA RESERVATION LA VEILLE **EST OBLIGATOIRE**: aucune réservation ne sera possible le jour du repas.

Elle s'effectue en passant la carte **devant la borne implantée dans le hall du bâtiment Administratif**.

Tout repas réservé et non consommé sera débité de la carte.

RESERVATIONS DES REPAS :

LUNDI	2 POSSIBILITES DE RESERVATION	- Jeudi de 13h00 à 15h00 - Vendredi de 7h00 à 10h50
MARDI	2 POSSIBILITES DE RESERVATION	- Vendredi de 13h00 à 15h00 - Lundi de 7h00 à 10h50
JEUDI	3 POSSIBILITES DE RESERVATION	- Lundi de 13h00 à 15h00 - Mardi de 7h00 à 10h50 - Mercredi de 7h00 à 10h50
VENDREDI	2 POSSIBILITES DE RESERVATION	- Mardi de 13h00 à 15h00 - Jeudi de 7h00 à 10h50.

Avant les vacances scolaires : réservation le dernier jour de classe à partir de 7h00.

LE PASSAGE AU SELF :

Vous passez votre carte devant la borne d'accès : une visualisation sur écran et sur la borne vous autorise le passage. Cette visualisation vous permet de connaître le solde de votre carte.

Le passage sera refusé si :

- Solde insuffisant
- Repas non réservé
- Carte abîmée

Le service de restauration est assuré

De 11H30 à 13H30

Aucun repas ne sera servi sans réservation

En cas de perte, de vol, ou de détérioration : la carte sera remplacée et facturée 10.50 €. Les repas seront reportés sur la nouvelle carte.

Calendrier de paiement au verso ☛



CALENDRIER DE PAIEMENT SEPTEMBRE 2017

MODE DE PAIEMENT ACCEPTE : CHEQUE - ESPECES - CB

PU

MOIS	sept-17	oct-17
NBRE	15 REPAS	10 REPAS
PAIEMENT	Du 04 au 26 sept 2017	Du 02 au 13 oct 2017

ATOSS, PERS. CATEG. C, CONTRATS AIDES

PROFESSEURS, PERS. CATEG. A

	ATTENTION	Le
ETUDIANTS	3,25	nombre de jour est calculé en
ELEVES L.G.T	3,60	fonction du calendrier scolaire
	3,60	édité par le Rectorat prévoir 1 ou
	4,50	2 repas en plus pour débiter le
		mois suivant.

PRIX DE LA CARTE 10,50 €

MOIS	nov-17	déc-17
NBRE	15 REPAS	10 REPAS
PAIEMENT	Du 06 au 21 nov 2017	Du 01 au 14 déc 2017

Les paiements par chèque peuvent être déposés dans la boîte aux lettres située sur le box d'accueil du service administratif (aux dates de paiement prévues).
Indiquer au dos du chèque : le nom, le prénom de l'élève et le n° de carte de cantine

LIBELLET VOS CHEQUES A L'ORDRE DE :
L'AGENT COMPTABLE DU LYCEE JOSEPH GAILLARD

MOIS	janv-18	févr-18	mars-18
NBRE	17 REPAS	10 REPAS	10 REPAS
PAIEMENT	du 04 au 16 jan 2018	Du 01 au 06 fév 2018	Du 01 au 06 mars 2018

MOIS	avr-18	mai-18
NBRE	13 REPAS	13 REPAS
PAIEMENT	du 09 au 18 avril 2018	Du 02 au 04 mai 2018

PAS DE PAIEMENT LE MERCREDI